

# CORRIGER LES RISQUES



Ce document est réalisé par la Direction générale des partenariats, des compétences et du conseil stratégique en collaboration avec la Direction générale de la réglementation, du soutien et de l'expertise et la Direction générale des communications.

---

L'impression ou la présentation à l'écran de ce document sont autorisées pour un usage personnel ou un usage non commercial dans un contexte de formation ou d'information. Il est interdit de le modifier ou d'en extraire les photographies, les illustrations ou le logo de la CNESST. Pour toute autre situation, veuillez nous écrire à [droitdauteur@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:droitdauteur@cnesst.gouv.qc.ca).

© Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, 2025

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN 978-2-555-02141-9 (PDF)

Septembre 2025

Pour obtenir l'information la plus à jour,  
consultez notre site Web à [cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca).

# TABLE DES MATIÈRES

<b>MISE EN CONTEXTE</b> .....	<b>6</b>
Introduction.....	6
Qu'entend-on par corriger les risques?.....	7
<b>ACTEURS ET MOMENTS CLÉS POUR CORRIGER LES RISQUES</b> .....	<b>8</b>
Qui participe à la correction des risques? .....	8
Comment encourager la participation des travailleuses et travailleurs? .....	8
Comment corriger les risques dans le milieu de travail? .....	9
<b>MÉTHODE POUR CORRIGER LES RISQUES</b> .....	<b>10</b>
Les mesures de prévention.....	10
La hiérarchie des mesures de prévention .....	10
Les priorités d'action .....	13
Les échéanciers et les responsables .....	13
<b>CONTRÔLER LES RISQUES</b> .....	<b>14</b>
Que faire après avoir corrigé les risques? .....	14
<b>ANNEXE 1 – EXEMPLES DE RISQUES IDENTIFIÉS, ANALYSÉS ET CORRIGÉS DANS LES MILIEUX DE TRAVAIL</b> .....	<b>15</b>
Exemple 1 – Boulangerie artisanale .....	15
Exemple 2 – Supermarché.....	15
Exemple 3 – Entreprise de construction.....	16
<b>ANNEXE 2 – EXEMPLES PAR TYPE DE RISQUES</b> .....	<b>17</b>
Risques chimiques .....	17
Élimination à la source.....	17
Remplacement .....	17
Contrôle technique.....	17
Signaux .....	17
Mesures administratives .....	18
Moyens et équipements de protection individuelle ou collective .....	18
Risques biologiques.....	19
Élimination à la source.....	19
Remplacement .....	19
Contrôle technique.....	19
Signaux .....	19
Mesures administratives .....	20

Moyens et équipements de protection individuelle ou collective .....	20
Risques physiques : électriques, thermiques, bruit, vibrations et autres risques physiques.....	21
Électriques .....	21
Élimination à la source .....	21
Contrôle technique.....	21
Signaux .....	21
Mesures administratives .....	22
Moyens et équipements de protection individuelle ou collective.....	22
Thermiques.....	22
Élimination à la source .....	22
Remplacement .....	22
Contrôle technique.....	23
Signaux .....	23
Mesures administratives .....	23
Moyens et équipements de protection individuelle ou collective.....	23
Bruit.....	24
Élimination à la source .....	24
Remplacement .....	24
Contrôle technique.....	24
Signaux .....	24
Mesures administratives .....	24
Moyens et équipements de protection individuelle ou collective.....	24
Vibrations.....	25
Élimination à la source .....	25
Remplacement .....	25
Contrôle technique.....	25
Signaux .....	25
Mesures administratives .....	25
Moyens et équipements de protection individuelle ou collective.....	25
Autres risques physiques (magnétiques, rayonnement ionisant ou non ionisant et lumière infrarouge).....	26
Élimination à la source .....	26
Remplacement .....	26
Contrôle technique.....	26
Signaux .....	26
Mesures administratives .....	26
Moyens et équipements de protection individuelle ou collective.....	26
Risques ergonomiques .....	27
Élimination à la source .....	27

Remplacement.....	27
Contrôle technique.....	27
Signaux.....	27
Mesures administratives.....	27
Moyens et équipements de protection individuelle ou collective.....	28
Risques psychosociaux.....	29
Élimination à la source.....	29
Remplacement.....	29
Contrôle technique.....	29
Signaux.....	29
Mesures administratives.....	29
Moyens et équipements de protection individuelle ou collective.....	30
Risques liés à la sécurité.....	31
Élimination à la source.....	31
Remplacement.....	31
Contrôle technique.....	31
Signaux.....	31
Mesures administratives.....	31
Chutes de hauteur.....	31
Élimination à la source.....	31
Remplacement.....	31
Contrôle technique.....	32
Signaux.....	32
Mesures administratives.....	32
Moyens et équipements de protection individuelle ou collective.....	32
Chutes de même niveau.....	32
Élimination à la source.....	32
Remplacement.....	32
Contrôle technique.....	32
Signaux.....	33
Mesures administratives.....	33
Moyens et équipements de protection individuelle ou collective.....	33
Espace clos.....	33
Élimination à la source.....	33
Remplacement.....	33
Contrôle technique.....	33
Signaux.....	33
Mesures administratives.....	33
Moyens et équipements de protection individuelle ou collective.....	34

# MISE EN CONTEXTE

## INTRODUCTION

Dans le cadre d'une démarche de prévention, la première étape consiste à identifier et à analyser les risques pouvant affecter la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs. Une fois les risques identifiés et analysés, il faut les corriger. Il s'agit donc de la deuxième étape de la démarche de prévention. Corriger les risques consiste à prévoir les mesures et les priorités d'action permettant d'éliminer ou, à défaut, de maîtriser les risques en privilégiant la hiérarchie des mesures de prévention. Ces éléments doivent être inclus dans le [plan d'action](#) ou le [programme de prévention](#) applicable à l'établissement ou au chantier de construction.

La participation des travailleuses et travailleurs est également importante à cette étape. D'ailleurs, la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) prévoit des mécanismes pour favoriser cette participation<sup>1</sup>. Ces mécanismes ont notamment comme rôle de collaborer à l'élaboration du [programme de prévention](#) ou du [plan d'action](#) et de faire des recommandations à l'employeur ou au maître d'œuvre.

Ce guide est destiné aux principaux acteurs concernés dans les milieux de travail, qu'il s'agisse de l'employeur, du maître d'œuvre et de ses représentants, des travailleuses et travailleurs, de leurs représentants, des membres du comité de santé et de sécurité, du comité de chantier ou de tout autre organisme ou entreprise œuvrant en santé et en sécurité du travail. Il vise à soutenir les milieux de travail dans la réalisation de cette étape en présentant la hiérarchie des mesures de prévention ainsi que des exemples de mesures de prévention à mettre en place en suivant cette hiérarchie pour chacun des six principaux types de risques.

### Mise en garde

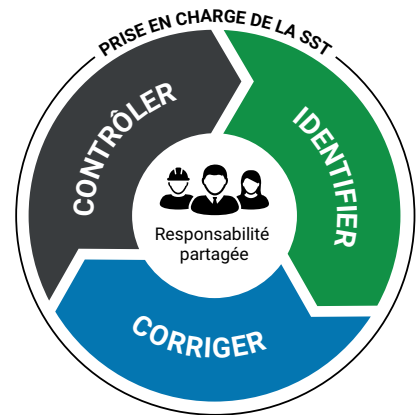
La *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* (LMRSST) a apporté plusieurs changements aux dispositions de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) en ce qui a trait aux mécanismes de prévention et de participation. De nouvelles dispositions entreront en vigueur à la date fixée par le gouvernement. Les informations présentées dans ce guide s'appliqueront à ce moment.

1. En établissement, les mécanismes de participation sont : le comité de santé et de sécurité (CSS), la représentante ou le représentant en santé et en sécurité (RSS) et l'agente ou l'agent de liaison en santé et en sécurité (ALSS). En construction, les mécanismes de participation sont : le comité de chantier, la représentante ou le représentant en santé et en sécurité (RSS) à temps plein ou à temps partiel et le coordonnateur en santé et en sécurité.

## QU'ENTEND-ON PAR CORRIGER LES RISQUES ?

Corriger les risques consiste à prévoir les mesures et les priorités d'action permettant d'éliminer ou, à défaut, de maîtriser les risques identifiés. Il s'agit également de prévoir des échéanciers et des responsables pour l'accomplissement de ces mesures et de ces priorités.

L'objectif de la LSST étant l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychique des travailleuses et travailleurs, le milieu de travail doit viser, ultimement, l'élimination à la source des risques. Or, dans certains cas, les risques ne peuvent être complètement éliminés. Il faut donc les maîtriser par une combinaison de mesures de prévention.



# ACTEURS ET MOMENTS CLÉS POUR CORRIGER LES RISQUES

## QUI PARTICIPE À LA CORRECTION DES RISQUES ?

Dans le milieu de travail, plusieurs intervenants participent à l'identification des mesures de prévention visant à corriger les risques :

- Les représentants de l'employeur ou du maître d'œuvre, y compris le coordonnateur en santé et en sécurité (CoSS).
- Les travailleuses et travailleurs ainsi que leurs représentants.
- Les représentants des travailleurs, comme les membres du comité de santé et de sécurité (CSS), le comité de chantier (CC), le représentant en santé et en sécurité (RSS) ou l'agent de liaison en santé et en sécurité (ALSS).
- Le représentant en santé et en sécurité (RSS) à temps plein ou à temps partiel sur les chantiers de construction.

La collaboration entre ces intervenants est nécessaire pour la réalisation de cette étape.

---

## COMMENT ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS ?

La participation des travailleuses et travailleurs est fortement encouragée lors de l'identification des mesures de prévention à mettre en place. En effet, lorsque les travailleuses et travailleurs participent à la recherche de mesures de prévention, ils mettent à contribution leur expérience de travail et leur connaissance des lieux. Ils sont aussi davantage sensibilisés à la santé et à la sécurité dans leur milieu de travail.

Pour favoriser la participation des travailleuses et travailleurs, l'employeur ou le maître d'œuvre peut notamment :

- mettre à leur disposition des outils pour soumettre des suggestions d'amélioration en matière de santé et de sécurité, comme des boîtes à suggestions ;
- les consulter et les inclure dans le processus d'élaboration des instructions, des procédures et des politiques ainsi que dans le processus de changement avant la mise en place des mesures de prévention ;
- les consulter et les inclure dans le processus de sélection des outils, des équipements de travail ainsi que des moyens et des équipements de protection individuelle ou collective ;
- effectuer des simulations afin de tester les mesures de prévention proposées et tenir compte des commentaires des travailleuses et travailleurs ;
- les informer et les faire participer à la mise en place des mesures de prévention.

## COMMENT CORRIGER LES RISQUES DANS LE MILIEU DE TRAVAIL ?

Pour corriger les risques, il y a trois activités fondamentales à réaliser. Il s'agit de prévoir :

- des **mesures de prévention** permettant d'éliminer ou, à défaut, de maîtriser les risques identifiés en privilégiant la **hiérarchie des mesures de prévention** ;
- des **priorités d'action pour ces mesures de prévention** ;
- des **échéanciers** et des **responsables**.

Ces trois activités sont détaillées dans les sections suivantes.

# MÉTHODE POUR CORRIGER LES RISQUES

## LES MESURES DE PRÉVENTION

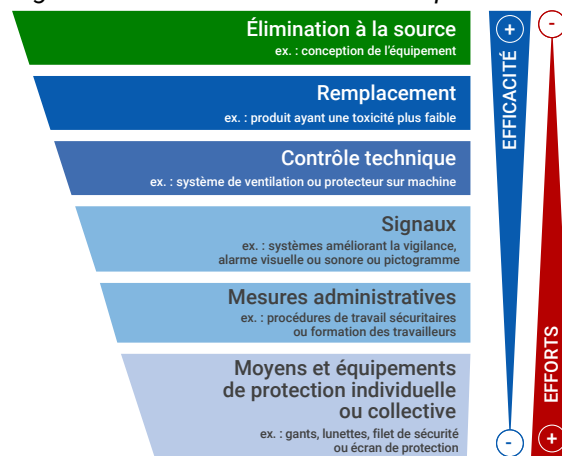
Une mesure de prévention est une mesure à mettre en place pour éliminer le risque à la source.

**Si le risque ne peut pas être éliminé, il faut le maîtriser en mettant en place une combinaison de mesures de prévention en fonction de la hiérarchie des mesures de prévention (voir figure 1).**

### LA HIÉRARCHIE DES MESURES DE PRÉVENTION

La hiérarchie des mesures de prévention présente les mesures à mettre en place en ordre d'efficacité et de fiabilité afin d'éliminer le risque à la source ou de le maîtriser. Pour une meilleure efficacité, il est préférable de choisir des mesures de prévention qui se rapprochent de l'élimination à la source. Plus les mesures de prévention sont au bas de la pyramide, plus il y a d'efforts à déployer pour les maintenir efficacement en place.

Figure 1. Hiérarchie des mesures de prévention



À défaut d'éliminer les risques à la source, il faut les maîtriser par une combinaison de ces mesures de prévention.

#### Exemple

Modifier le système de ventilation d'un équipement demande des ressources importantes. En revanche, les efforts pour maintenir cette mesure de prévention sont, par la suite, minimes. À l'inverse, si des équipements de protection individuelle sont sélectionnés, les efforts à déployer pour les maintenir seront importants. Il faut d'abord choisir les bons équipements, les entreposer adéquatement, les inspecter régulièrement, les changer, former les travailleuses et travailleurs, etc. De plus, une supervision soutenue doit être effectuée pour s'assurer qu'ils sont bien utilisés.

Les six niveaux de la hiérarchie des mesures de prévention sont présentés dans les sections suivantes.

#### 1. Élimination à la source

L'élimination à la source assure le plus haut niveau d'efficacité, puisque le risque est retiré du milieu de travail. Le risque peut être éliminé par la conception ou la modification du milieu de travail ou de la tâche.

Une façon de faire serait d'acheter ou d'utiliser de l'équipement ayant une conception sécuritaire et répondant aux exigences réglementaires ou de retirer l'équipement dangereux du milieu de travail.

## 2. Remplacement

Le remplacement de matériaux, de processus, de produits ou d'équipements peut maîtriser le risque par :

- le remplacement des éléments à risque par des éléments dont le risque est plus faible (exemples : toxicité plus faible, énergie moins élevée ou poids inférieur), ce qui diminue la gravité du dommage ;
- la diminution du besoin ou de la fréquence (exemple : une fois par jour au lieu d'une fois l'heure).

## 3. Contrôle technique

Les mesures de contrôle technique permettent de réduire la probabilité qu'un événement dangereux se produise dans certaines circonstances. Elles doivent être mises en place dès que le risque ne peut être éliminé. Ces mesures permettent de maîtriser le risque en :

- prévenant ou en limitant l'accès au risque (exemple : protecteur pour contrôler l'accès à une zone dangereuse) ;
- prévenant ou en limitant l'exposition au risque (exemples : captation à la source ou système de ventilation) ;
- réduisant l'énergie disponible (exemple : réduction des temps d'ouverture des disjoncteurs) ;
- changeant la façon d'être en contact avec le risque (exemple : automatisation de la tâche en utilisant des robots ou des machines contrôlées à distance).

## 4. Signaux

Si les risques sont encore présents, il faut mettre en place des signaux permettant de les mettre en évidence. Ces signaux augmentent la capacité des travailleuses et travailleurs à détecter les risques et à être vigilants. Les principales mesures sont :

- la technologie (y compris les logiciels) ;
- les voyants, les alarmes sonores et les lampes témoins ;
- les panneaux avertisseurs et la signalisation ;
- les indicateurs.

Pour établir une mesure efficace, il faut que les travailleuses et travailleurs soient formés à l'identification et à l'interprétation des signaux mis en place.

## 5. Mesures administratives

Les mesures administratives permettent d'améliorer la capacité des travailleuses et travailleurs à travailler en toute sécurité avec le produit, le processus, le service, la machine ou l'équipement de travail. Elles comprennent notamment :

- des restrictions d'accès aux aires de travail pour s'assurer que seuls les travailleuses et travailleurs compétents et qualifiés effectuent le travail ;
- la formation des travailleuses et travailleurs sur les situations potentiellement dangereuses, sur les mesures de prévention ainsi que sur l'utilisation, l'entretien et l'entreposage des moyens et des équipements de protection individuelle ou collective, y compris de l'information sur les risques présents dans le milieu de travail ;
- des méthodes ou des procédures de travail sécuritaires et des politiques et des instructions concernant l'organisation du travail (exemple : travail en rotation), l'affectation des tâches et les responsabilités en matière de santé et de sécurité au travail.

## 6. Moyens et équipements de protection individuelle ou collective

Les moyens et les équipements de protection individuelle ou collective protègent les travailleuses et travailleurs en contrôlant le plus possible leur exposition à certains risques.

Ces moyens et ces équipements doivent être utilisés en dernier recours, lorsque le risque ne peut être éliminé ou maîtrisé par d'autres mesures de prévention. Ils doivent être combinés avec une ou plusieurs autres mesures de prévention.

Un moyen ou un équipement de protection collective consiste en un dispositif, un mécanisme, un appareil ou une installation conçue pour protéger simultanément plusieurs travailleuses et travailleurs contre des risques susceptibles de compromettre leur santé ou leur sécurité. Ce peut être un filet de sécurité ou l'installation de zones d'ombrage (abris pour isoler la tâche du soleil). En revanche, un moyen ou un équipement de protection individuelle (EPI) cible la protection d'une travailleuse ou d'un travailleur à la fois, en minimisant autant que possible son exposition à des dangers précis. Des exemples typiques d'EPI incluent les vêtements de protection, les appareils de protection respiratoire, les casques de sécurité ainsi que les gants, les coquilles antibruit et les bottes de sécurité. L'employeur ou le maître d'œuvre doit s'assurer que les travailleuses et travailleurs ont reçu la formation nécessaire sur l'utilisation sécuritaire, l'entretien et le maintien en bon état des moyens et des équipements de protection, qu'elle soit individuelle ou collective.

### Rappel

Lorsqu'il y a un comité de santé et de sécurité (CSS) dans le milieu de travail, il a notamment pour fonction de choisir les moyens et les équipements de protection individuelle qui, tout en étant conformes aux normes et aux règlements, sont les mieux adaptés aux besoins des travailleuses et travailleurs de l'établissement.

### Important

- Les moyens et les équipements de protection individuelle ou collective doivent :
  - être adaptés aux risques présents dans le milieu de travail et offrir une protection maximale ;
  - ne pas limiter le confort et la mobilité des travailleuses et travailleurs ;
  - être adaptés à eux et à leur tâche.
- L'employeur ou le maître d'œuvre doit superviser ses travailleuses et travailleurs pour s'assurer de l'utilisation adéquate des moyens et des équipements de protection individuelle ou collective.

---

## LES PRIORITÉS D'ACTION

Prévoir les priorités d'action consiste à déterminer l'ordre dans lequel les mesures de prévention doivent être mises en place pour éliminer ou, à défaut, contrôler le risque identifié. Il s'agit donc de déterminer les actions à entreprendre immédiatement et celles qui peuvent être planifiées à moyen ou à long terme.

Pour déterminer les priorités d'action, il faut notamment considérer les éléments suivants :

- Le niveau de risque.
- La hiérarchie des mesures de prévention.
- L'efficacité des mesures de prévention proposées.
- La faisabilité des mesures de prévention proposées.
- L'adhésion du milieu envers les mesures de prévention proposées.
- Les coûts liés aux mesures de prévention proposées.

### Quelle est la différence entre la priorisation des risques et les priorités d'action ?

La **priorisation des risques** consiste à **prioriser les risques identifiés** et à déterminer un niveau de risque. Le niveau obtenu permet de déterminer quels risques doivent être éliminés ou maîtrisés en priorité.

Les **priorités d'action** consistent à **classer les mesures de prévention** à réaliser. Ces priorités doivent être établies pour chaque risque préalablement identifié et, le cas échéant, analysé. Il s'agit donc de **prioriser les mesures de prévention** à mettre en place.

---

## LES ÉCHÉANCIERS ET LES RESPONSABLES

Des échéanciers doivent être établis pour s'assurer que les mesures de prévention sont mises en place dans un délai raisonnable.

De plus, il est essentiel de désigner des personnes responsables de la réalisation des mesures de prévention. Il devrait y avoir une personne désignée par mesure de prévention. Le choix de la personne responsable se fait en fonction de sa formation et de ses connaissances.

### Qu'est-ce qu'un risque résiduel ?

Le risque résiduel est le risque subsistant après que les mesures de prévention ont été mises en place.

Si le milieu de travail constate un risque résiduel, il est suggéré :

- d'aviser et de consulter les travailleuses et travailleurs concernant le risque résiduel ;
- d'informer et de former les travailleuses et travailleurs sur les mesures de prévention qui seront mises en place pour maîtriser le risque résiduel.

### Rappel

Le milieu de travail doit s'assurer que le risque est adéquatement maîtrisé et que les mesures de prévention mises en place n'exposent pas les travailleuses et travailleurs à de nouveaux risques.

# CONTRÔLER LES RISQUES

## QUE FAIRE APRÈS AVOIR CORRIGÉ LES RISQUES ?

Une fois les risques identifiés, analysés et corrigés, il faut prévoir les mesures de contrôle nécessaires permettant de s'assurer que les risques identifiés demeurent éliminés ou maîtrisés. Il s'agit donc de la troisième étape de la démarche de prévention, soit « contrôler les risques ».

**Pour en savoir plus** sur la dernière étape de la démarche de prévention, vous pouvez consulter le guide **Contrôler les risques**.

# ANNEXE 1 – EXEMPLES DE RISQUES IDENTIFIÉS, ANALYSÉS ET CORRIGÉS DANS LES MILIEUX DE TRAVAIL

*Avertissement : Les exemples qui suivent sont présentés à titre indicatif seulement. Plusieurs facteurs influencent les résultats de l'analyse des risques. Il est donc important de considérer le contexte lors de l'analyse.*



## Exemple 1

Une boulangerie artisanale emploie cinq personnes, toutes des boulangères et boulangers. Le commerce confectionne une gamme de produits comme des pains, des viennoiseries et des pâtisseries. Ces travailleuses et travailleurs sont exposés à une variété de risques pour leur santé et leur sécurité au travail. Ils sont notamment exposés régulièrement aux poussières de farine qui sont facilement inhalables et peuvent occasionner des étternuements, une bronchite et de l'asthme. De plus, ce métier requiert la manutention de charges lourdes (déplacement fréquent des sacs de farine de 50 livres dans la boulangerie), augmentant ainsi les risques de troubles musculosquelettiques. Le personnel est également exposé à des surfaces chaudes en raison de l'utilisation de fours, ce qui peut provoquer des brûlures.



## Exemple 2

Le supermarché d'un village, l'un des employeurs les plus importants de la région, embauche une trentaine de travailleuses et travailleurs. Ceux-ci sont répartis dans différents services, tels que le service à la clientèle, l'entrepôt, la boulangerie, la poissonnerie et la boucherie. Les différents postes occupés par les travailleuses et travailleurs les exposent à plusieurs risques. L'ensemble des membres du personnel sont exposés à un risque de violence provenant de la clientèle, qui est moins patiente depuis les dernières années et qui n'hésite pas à les invectiver les membres du personnel en période d'achalandage. En outre, parmi ces postes, les bouchères et bouchers sont exposés à des risques en lien avec les tâches physiquement exigeantes de découpage, d'emballage et d'empaquetage de la viande. La nature répétitive de ces tâches peut entraîner des troubles musculosquelettiques. De plus, l'utilisation d'une scie à ruban alimentaire augmente les risques de coupure et d'amputation. Les travailleuses et travailleurs sont également exposés à un risque de chute de même niveau lorsque le plancher devient glissant en raison de l'accumulation de dépôts de film graisseux pendant la journée. Cela peut occasionner des foulures, des entorses ou des fractures pour la travailleuse ou le travailleur.



### Exemple 3

Une jeune entreprise de construction spécialisée dans les travaux d'électricité offre ses services dans les secteurs résidentiel et commercial. Les 30 électriciennes et électriciens de la compagnie travaillent dans des milieux variés. Ils sont exposés à plusieurs risques, notamment d'électrification ou d'électrocution, comme lors de l'exécution de diagnostics et d'essais sur le circuit électrique d'alimentation d'un comptoir réfrigéré dans une épicerie. Ils sont également exposés à un risque de chute de même niveau ou de hauteur lors de l'utilisation d'un escabeau pour la pose d'un luminaire, ainsi qu'à des risques chimiques (poussière d'amiante) lors de travaux de rénovation dans des bâtiments impliquant la manipulation de l'isolant à la vermiculite, par exemple au moment de changer des câbles électriques.

## ANNEXE 2 – EXEMPLES PAR TYPE DE RISQUES

Pour vous aider à choisir les mesures à mettre en place pour éliminer ou maîtriser les risques identifiés dans le milieu de travail, vous trouverez ici des exemples de mesures de prévention. Il s'agit d'une liste générale, non exhaustive. Ces exemples sont présentés de façon à prioriser l'élimination du risque et, par la suite, à favoriser la mise en place des mesures les plus efficaces.

Les problématiques complexes, comme celles liées à la sécurité des machines, aux espaces clos et à la sécurité électrique, devraient être confiées à des personnes compétentes.

Lorsque l'élimination du risque est impossible, il est nécessaire de combiner plusieurs mesures de prévention pour assurer la protection des travailleuses et travailleurs. Ces mesures doivent également être adaptées à la réalité du milieu de travail.



### RISQUES CHIMIQUES

#### Élimination à la source

- Éliminer le produit chimique dangereux dans la conception du procédé ou de la tâche à toutes les étapes du cycle de vie du produit, du processus ou du service.
- Concevoir des bâtiments, des entrepôts et des équipements conformes aux normes.

#### Remplacement

- Remplacer le produit à risque par une option moins dangereuse (exemple : moins réactive ou moins toxique).
- Diminuer la quantité de produit.
- Remplacer les équipements et les procédés à haut risque d'incendie et d'explosion.

#### Contrôle technique

- Installer un système de captation à la source.
- Assurer une ventilation adéquate.
- Confiner les procédés.
- Fournir des équipements et des moteurs anti-explosion.
- Limiter l'accès au produit (exemple : en l'entreposant dans un local verrouillé).

#### Signaux

- Installer et utiliser des dispositifs de détection à lecture directe ou continue.
- Mettre en place et afficher les procédures à suivre (exemple : démarrer la ventilation avant de commencer la tâche).
- Installer des avertisseurs (exemples : alarme ou affiche).

## Mesures administratives

- Élaborer et mettre en place une procédure d'achat des produits chimiques afin de favoriser l'achat de produits moins dangereux.
- Utiliser des fiches de données de sécurité et des étiquettes, comme prévu par la réglementation.
- Élaborer et mettre en place une ou des procédures pour la manipulation et l'élimination sécuritaire des déchets de produits.
- Élaborer et utiliser des méthodes de travail sécuritaires.
- Élaborer et mettre en place une procédure d'entreposage sécuritaire des produits.
- Élaborer un plan des mesures d'urgence (exemples : en cas de déversement ou de contact cutané avec un produit dangereux, ou en cas d'incendie).
- Former les travailleuses et travailleurs sur les méthodes de travail sécuritaires (exemples : les risques à la santé et la sécurité des produits utilisés par les travailleurs, le SIMDUT, le plan de mesures d'urgence, ou l'utilisation et l'entretien des moyens et des équipements de protection individuelle [EPI] ou collective).
- S'assurer du bon état de l'équipement et des contenants pour éviter les fuites, les déversements et les émissions.
- Entretien des lieux pour éviter l'accumulation de contaminants ou de produits inflammables sur les surfaces et dans le système de ventilation.
- Planifier des exercices de simulation des mesures d'urgence, incluant l'installation des équipements d'urgence (douches oculaires, douches de secours, trousse de déversement et extincteurs), un plan d'évacuation et la présence de secouristes.
- Entreposer les produits dangereux (exemples : les produits inflammables, corrosifs ou combustibles) selon les normes.

## Moyens et équipements de protection individuelle ou collective

- Fournir les moyens et les équipements de protection individuelle ou collective adaptés et s'assurer qu'ils sont utilisés, entretenus et entreposés de façon adéquate (exemples d'EPI : appareil de protection respiratoire, lunettes, gants ou vêtements de protection).



## RISQUES BIOLOGIQUES

### Élimination à la source

- Éviter les contacts avec des animaux morts ou sauvages.
- Demander l'aide de spécialistes pour éliminer les moisissures d'une habitation à la suite d'une inondation.
- Concevoir des instruments et des appareils sécuritaires (exemple : instruments et appareils qui ne produisent pas d'aérosols contenant des micro-organismes).
- Éliminer les eaux stagnantes favorisant la présence et la reproduction des insectes.

### Remplacement

- Utiliser un produit de remplacement ou un équipement plus sécuritaire.
- Utiliser un aspirateur au lieu d'un jet d'eau à pression lors du nettoyage d'une surface contaminée pour empêcher la formation d'aérosols et leur dissémination dans l'air ambiant.

### Contrôle technique

- Assurer une ventilation générale ou locale sécuritaire (exemple : système de ventilation conçu pour contrôler la propagation des agents pathogènes dans l'air en filtrant les particules biologiques et en évacuant l'air à l'extérieur).
- Confiner les procédés (exemples : hotte de laboratoire, ou enceinte de sécurité biologique pour manipuler les substances).
- Appliquer du répulsif pour éloigner les insectes vecteurs.
- Utiliser des vêtements de couleur claire pour constater la présence de tiques lors de travaux en forêt ou près d'herbes hautes.
- Installer des barrières physiques (exemple : écrans protecteurs en Plexiglas pour les zones de services clients-vendeurs).
- Séparer les flux de circulation (exemple : organiser les flux de circulation des travailleuses et travailleurs et des marchandises pour éviter les croisements entre les zones propres et les zones potentiellement contaminées).

### Signaux

- Installer les signalisations lumineuses (exemple : feux d'avertissement pour signaler les zones où les agents biologiques pathogènes sont manipulés).
- Afficher les procédures à suivre (exemple : lavage obligatoire des mains).
- Identifier les sections du lieu de travail où sont manipulés des agents biologiques infectieux.

## Mesures administratives

- Utiliser des méthodes de travail sécuritaires.
- Mettre en place les règles de biosécurité et de salubrité (exemples : lavage des mains, ou assainissement des outils et des équipements).
- Élaborer et mettre en place une ou des procédures pour la manipulation et l'élimination sécuritaire des déchets biologiques.
- Nettoyer et désinfecter les surfaces, les outils et les équipements.
- Offrir la vaccination (exemples : hépatite A et B ou tétanos) aux travailleuses et travailleurs.
- Prévoir la présence d'auto-injecteurs d'épinéphrine.
- Former et informer les travailleuses et travailleurs : méthodes de travail sécuritaires, risques à la santé, règles de biosécurité, et utilisation et entretien des moyens et des équipements de protection individuelle (EPI) ou collective.
- Inspecter périodiquement les équipements de protection individuelle réutilisables pour s'assurer de leur bon fonctionnement.
- Planifier des exercices de simulation des mesures d'urgence, dont l'utilisation des équipements d'urgence (douches oculaires, douches de secours et trousse de déversement), un plan d'évacuation, une procédure en cas d'exposition des travailleurs (exemples : piqûre ou coupure) et la présence de secouristes.

## Moyens et équipements de protection individuelle ou collective

- Fournir les moyens et les équipements de protection individuelle ou collective adaptés et s'assurer qu'ils sont utilisés, entretenus et entreposés de façon adéquate (exemples : appareil de protection respiratoire, gants ou lunettes).



# RISQUES PHYSIQUES : ÉLECTRIQUES, THERMIQUES, BRUIT, VIBRATIONS ET AUTRES RISQUES PHYSIQUES

---

## ÉLECTRIQUES

### Élimination à la source

- Travailler hors tension.
- Éliminer tout équipement, tâche, outil, procédé ou processus qui expose le personnel à un contact électrique.

### Contrôle technique

- Contrôler l'énergie électrique selon les prescriptions mentionnées dans la section XXI du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* – « Cadenassage et autres méthodes de contrôle des énergies ».
- Isoler les éléments sous tension accessibles, notamment en fermant les portes et les couvercles prévus.
- Utiliser des appareillages électriques conformes.
- Réduire l'accumulation des charges électrostatiques par l'utilisation de mises à la terre.
- Restreindre l'accès aux appareillages électriques (exemple : en verrouillant la salle électrique).
- Faire l'entretien de l'appareillage électrique selon les principes de la norme CSA Z463 – Entretien des systèmes électriques.
- Utiliser des dispositifs de protection, comme des fusibles ou des disjoncteurs à ouverture accélérée, afin de diminuer l'énergie de l'arc électrique lors d'un court-circuit.
- Utiliser des dispositifs permettant d'exécuter des tâches risquées à distance (exemples : robot d'extraction de disjoncteurs ou perches isolantes).
- Utiliser des couvre-conducteurs sur des lignes électriques aériennes lorsqu'il n'est pas possible de respecter la distance minimale d'approche.

### Signaux

- Installer des panneaux de sécurité électrique lumineux et sonores (exemples : éclaircs pour indiquer un risque de décharge électrique, la tension minimale, le courant de fonctionnement ou les classes de protection).
- Mettre en place des flèches pour indiquer la direction de la source électrique ou un éclairage d'avertissement dans la zone où il y a des travaux électriques en cours.
- Installer une signalisation directionnelle et du marquage (exemples : flèches directionnelles, dispositifs de déconnexion d'urgence, zones de câbles électriques enfouis ou zones de travail autour des équipements électriques).

## Mesures administratives

- Élaborer et mettre en place un programme de sécurité électrique selon la norme CSA Z462 – Sécurité électrique au travail.
- Évaluer la compétence des travailleuses et travailleurs et fournir la formation nécessaire
- Planifier chaque intervention en évaluant les risques.
- Auditer le programme de sécurité électrique.
- Élaborer et mettre en place une procédure pour les travaux électriques.
- Mettre en place un système de permis de travail électrique pour contrôler et autoriser les travaux électriques.
- Déterminer les outils, les moyens et les équipements de protection individuelle ou collective requis pour le travail à effectuer.
- Inspecter périodiquement les équipements de protection individuelle réutilisables pour s'assurer de leur bon fonctionnement.
- Afficher la présence d'appareillages et de lignes électriques et les risques qui y sont associés.
- Tenir à jour les plans des circuits électriques.
- Suivre les prescriptions du *Code de construction du Québec*, Chapitre V – Électricité (CSA C22.10), lors de l'installation de l'appareillage électrique.
- Respecter la distance minimale d'approche lors d'une intervention à proximité d'une ligne électrique aérienne.

## Moyens et équipements de protection individuelle ou collective

- Installer des systèmes de détection d'arc électrique.
- Mettre en place des zones de travail sécurisées.
- Fournir les moyens et les équipements de protection individuelle ou collective adaptés et s'assurer qu'ils sont utilisés, entretenus et entreposés de façon adéquate.

---

## THERMIQUES

### Élimination à la source

- Concevoir des procédés, des outils et des équipements sécuritaires qui n'impliquent pas d'exposition à la chaleur ou au froid.
- Éliminer la tâche, l'équipement, l'outil, le procédé ou le processus qui expose à la chaleur ou au froid.

### Remplacement

- Modifier les procédés, les outils et les machines pour diminuer l'émission de chaleur et de froid ou le contact avec de la chaleur ou du froid.

## Contrôle technique

- Réduire l'exposition à la chaleur radiante émise par des surfaces chaudes (exemples : écran, encoffrement du procédé ou isolation du local).
- Réduire l'apport de chaleur ou de froid par convection (exemples : contrôle de la température, ventilation, cabines climatisées ou chauffées ou déshumidification de l'air).
- Recouvrir les poignées et les barres métalliques d'un isolant thermique.
- Automatiser les tâches et les procédés à l'intérieur ou à l'extérieur des zones chaudes ou froides ; fournir une aide à la manutention.
- Aménager des aires de repos chauffées ou climatisées.

## Signaux

- Installer des indicateurs de température (exemples : sonde météorologique ou thermomètre mural pour informer des conditions thermiques).
- Installer des signalisations visuelles et sonores (exemples : codes de couleurs pour indiquer les zones de travail où les températures sont élevées, codes de couleurs pour indiquer le niveau de chaleur ou de froid d'une zone de travail ou affiche indiquant les vêtements requis lorsque l'on pénètre dans la zone).

## Mesures administratives

- Former les travailleuses et travailleurs sur les méthodes de travail sécuritaires, les règles à suivre et les risques liés à l'exposition à la chaleur ou au froid.
- Élaborer et mettre en application des procédures de travail à chaud.
- Mettre en place un système de permis de travail à chaud ou à froid.
- Implanter un protocole d'acclimatation avant d'introduire le travail à plein régime.
- Implanter un système d'alternance travail-repos (exemple : pause à la chaleur lors de travail au froid ou dans un local climatisé lors de tâches à la chaleur).
- Réduire le temps d'exposition au froid ou à la chaleur (exemple : rotation des tâches).
- Organiser le travail en fonction des conditions climatiques.
- S'assurer d'avoir accès à de l'eau potable fraîche (10 à 15 °C) en quantité suffisante.
- Afficher les mesures de prévention et les méthodes de travail sécuritaires.
- Éviter les tâches isolées et favoriser les tâches en groupe.

## Moyens et équipements de protection individuelle ou collective

- Fournir les moyens et les équipements de protection individuelle ou collective adaptés et s'assurer qu'ils sont utilisés, entretenus et entreposés de façon adéquate.
- Installer des zones d'ombrage (exemple : abris pour isoler la tâche du soleil).

---

## BRUIT

### Élimination à la source

- Concevoir ou aménager le milieu de travail pour réduire le niveau d'exposition au bruit des travailleuses et travailleurs (exemples : séparer les postes de travail des équipements bruyants ou planifier les travaux en chantier pour éviter la coactivité lorsque des travaux bruyants sont effectués).
- Mettre en place des méthodes de travail ou des procédés de fabrication peu bruyants (exemples : utiliser la vitesse appropriée d'une scie ou visser au lieu de clouer).
- Acheter des outils, des machines, des véhicules ou des équipements peu bruyants (exemple : les équipements électriques sont moins bruyants que les équipements pneumatiques).

### Remplacement

- Remplacer ou modifier les méthodes de travail ou les procédés de fabrication pour qu'ils soient moins bruyants.
- Remplacer les machines et les équipements ayant un niveau de bruit élevé par des modèles moins bruyants.

### Contrôle technique

- Réduire le niveau de bruit des équipements, des machines et des procédés existants ou réduire la propagation du bruit (exemples : installation d'amortisseurs ou de silencieux, encoffrement, traitement du local, écran acoustique ou cabine insonorisante).

### Signaux

- Afficher les rapports de mesurage.
- Afficher les aires de travail nécessitant le port de protecteurs auditifs.

### Mesures administratives

- Réduire le temps d'exposition au bruit (exemples : planification des jours et heures de travail, ou rotation des tâches pour permettre aux travailleuses et travailleurs de s'éloigner des sources de bruit).
- Former les travailleuses et travailleurs sur les risques associés à l'exposition au bruit ainsi que sur la sélection, l'utilisation, l'entretien et l'inspection adéquate des protecteurs auditifs en fonction de la situation de travail (exemples : tâches régulières ou irrégulières, emplois étudiants ou travailleurs saisonniers ou d'agence).

### Moyens et équipements de protection individuelle ou collective

- Fournir les protecteurs auditifs requis et s'assurer qu'ils sont utilisés, entretenus et entreposés de façon adéquate.

---

## VIBRATIONS

### Élimination à la source

- Automatiser le procédé.
- Utiliser de la machinerie qui se contrôle à distance afin que l'opératrice ou l'opérateur soit sur une surface qui ne vibre pas.

### Remplacement

- Modifier les procédés et faire l'achat d'outils, de machines et de véhicules dont les niveaux de vibration sont moindres.

### Contrôle technique

- Réduire la transmission de vibrations à la travailleuse ou au travailleur par l'ajout de dispositifs (amortisseurs, suspensions ou sièges à suspension).

### Signaux

- Installer des panneaux signalétiques pour avertir les travailleuses et travailleurs de la zone ou de la machine vibrante.
- Afficher les méthodes de travail sécuritaires et les mesures de prévention à utiliser concernant les outils, les équipements et les engins qui émettent des vibrations.
- Afficher l'information mentionnant que l'équipement, l'outil, la machine ou le procédé émet des vibrations.

### Mesures administratives

- Élaborer et utiliser des méthodes de travail sécuritaires.
- Former les travailleuses et travailleurs sur les méthodes de travail sécuritaires et les risques en lien avec les vibrations.
- Réduire le temps d'exposition aux vibrations (exemples : planification des heures de travail ou rotation des tâches).
- Prendre des pauses régulièrement.

### Moyens et équipements de protection individuelle ou collective

- Aucun équipement de protection individuelle ou collective n'est reconnu comme étant efficace pour réduire l'exposition aux vibrations.

---

## AUTRES RISQUES PHYSIQUES (MAGNÉTIQUES, RAYONNEMENT IONISANT OU NON IONISANT ET LUMIÈRE INFRAROUGE)

### Élimination à la source

- Éliminer la tâche, l'équipement, l'outil, le procédé ou le processus qui expose aux rayonnements ionisants ou non ionisants.

### Remplacement

- Remplacer les procédés, outils, équipements et machines par des options qui émettent moins de rayonnements.
- Revoir les procédés pour limiter l'utilisation de rayonnements.

### Contrôle technique

- Appliquer le principe de radioprotection (ALARA : *As Low As Reasonably Achievable*).
- Isoler la source de rayons ionisants (exemple : blindage).
- Réduire les émissions fugitives de rayonnement (exemple : utiliser des écrans absorbants de radiations).
- Mettre en place des zones à accès restreint (exemple : zones d'exclusion).
- Installer un système de verrouillage réciproque (exemple : les sources de rayonnement UV sont en position d'arrêt lorsque la paroi protectrice est ouverte).

### Signaux

- Afficher des panneaux d'avertissement (exemple : alarme sonore ou visuelle).

### Mesures administratives

- Utiliser des méthodes de travail sécuritaires.
- Former les travailleuses et travailleurs sur les méthodes de travail sécuritaires, les règles à respecter et les risques à la santé et la sécurité.
- Élaborer et mettre en place un programme de radioprotection.
- Surveiller la contamination du milieu de travail.
- Mettre en place un programme de dosimétrie (exemple : dosimètre individuel et d'ambiance, ou radiomètres).
- Limiter le temps d'exposition.

### Moyens et équipements de protection individuelle ou collective

- Fournir les moyens et les équipements de protection individuelle ou collective adaptés et s'assurer qu'ils sont utilisés, entretenus et entreposés de façon adéquate.



## RISQUES ERGONOMIQUES

### Élimination à la source

- Concevoir et aménager des postes et des aires de travail adaptés aux tâches réelles et aux travailleuses et travailleurs.
- Concevoir et acquérir des outils adaptés aux tâches et aux travailleuses et travailleurs.
- Automatiser (ou semi-automatiser) les tâches à risque.

### Remplacement

- Modifier ou remplacer le mobilier, les outils et les équipements désuets, non ajustables ou mal adaptés.

### Contrôle technique

- Offrir des postes de travail pouvant être ajustés ou organisés selon les besoins de la travailleuse ou du travailleur et la tâche à accomplir.
- Fournir des équipements d'aide à la tâche permettant de réduire la charge de travail et les efforts requis.
- Organiser le travail et les aires d'entreposage pour minimiser les efforts physiques et les postures contraignantes lors des tâches de manutention manuelle.
- S'assurer que le dégagement entre les postes de travail, les installations ou les dépôts de matériaux est suffisant pour permettre que le travail se fasse de façon sécuritaire.
- Fournir des outils et des équipements en bon état, entretenus régulièrement, confortables et minimisant les efforts physiques.

### Signaux

- Afficher les procédures à suivre (exemples : comment utiliser les outils d'aide à la tâche, comment soulever une boîte ou comment ajuster le poste de travail).
- Identifier les équipements d'aide à la tâche disponibles et leur emplacement.
- Créer des alarmes (sonores ou via une application informatique) pour rappeler les pauses ou les rotations de postes.

### Mesures administratives

- Former les travailleuses et travailleurs sur les risques à la santé, les méthodes de travail sécuritaires, les techniques de manutention, les mesures de prévention, l'utilisation de l'équipement d'aide à la tâche, etc.
- Sensibiliser les travailleuses et travailleurs aux risques à la santé et à la sécurité qu'impliquent l'adoption de postures contraignantes et le déploiement d'efforts excessifs, prolongés ou répétitifs.
- Planifier le travail de sorte à s'assurer que la nature et la complexité du travail demandé correspondent aux capacités et aux compétences du travailleur ou de la travailleuse.

- Ajuster les attentes de production en fonction de la main-d'œuvre disponible (variation selon les absences et les départs).
- Planifier des rencontres favorisant les échanges et le partage de bonnes pratiques.
- Se doter d'un programme d'achat et de remplacement du mobilier, des outils et des équipements visant à assurer qu'ils sont adaptés à la tâche et aux travailleurs.
- Tenir à jour un calendrier d'entretien préventif et d'ajustement des équipements et des outils, conformément aux directives du fabricant.
- Implanter une politique de rotation des tâches afin de varier les exigences physiques et psychiques chez les travailleurs et travailleuses.
- Prendre des pauses en durée et en nombre suffisants pour permettre la récupération physique et psychique.

### **Moyens et équipements de protection individuelle ou collective**

- Fournir les moyens et les équipements de protection individuelle ou collective adaptés (à l'utilisateur, à la tâche et au contexte de travail) et s'assurer qu'ils sont utilisés, entretenus et entreposés de façon adéquate.



## RISQUES PSYCHOSOCIAUX

### Élimination à la source

- S. O.

### Remplacement

- Utiliser un autre milieu plus sécuritaire pour une même tâche (exemples : faire venir le client au bureau plutôt que d'aller à son domicile ou choisir une salle comportant deux sorties).
- Remplacer les équipements de travail (exemple : lors des soins d'hygiène, utiliser un rasoir électrique plutôt qu'un rasoir à lames).

### Contrôle technique

- Contrôler l'accès au milieu de travail (exemples : carte magnétique, clé ou porte codée).
- Utiliser un moyen technique pour permettre le maintien d'une distance sécuritaire (exemples : ballon d'intervention, poste central élevé ou poste d'accueil vitré).
- Augmenter les effectifs pour une tâche plus à risque de violence.
- Remplacer les matériaux par d'autres plus résistants pour tenir compte du niveau de dangerosité de la clientèle.
- Créer une salle sécuritaire ou de retrait.
- Limiter l'accès à des objets pouvant être utilisés comme arme ou projectile.

### Signaux

- Installer des voyants et/ou des alarmes sonores (comme lorsqu'un usager ou une usagère ouvre sa porte durant la nuit).
- Installer un moyen pour annoncer un code blanc (exemples : téléphone, radio émetteur-récepteur ou sonnerie).
- Afficher un message de tolérance zéro de la violence envers les travailleuses et travailleurs.
- Utiliser des caméras de sécurité.

### Mesures administratives

- Remplacer les personnes qui partent pour des raisons de maladie ou pour la retraite.
- Former des travailleuses et travailleurs sur l'intervention avec la clientèle ou avec les usagères et usagers pouvant présenter des comportements violents.
- Former les gestionnaires et les chefs d'équipe sur le respect au travail et la gestion de conflit.
- Offrir un programme d'aide aux employés (PAE).
- Apprécier et évaluer régulièrement les efforts du personnel autant que les résultats.
- Concevoir des procédures et des méthodes d'intervention auprès des clientèles à risque de présenter des comportements violents et faire des rappels réguliers aux travailleuses et travailleurs.

- Concevoir des moyens permettant de faire l'évaluation de la charge de travail réelle des travailleurs sur une base régulière.
- Élaborer une politique en matière de violence et de harcèlement (dont la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel).
- Élaborer une procédure en situation d'urgence (violence).
- Instaurer un processus permettant aux travailleuses et travailleurs de participer aux décisions qui les concernent.
- Planifier des rencontres individuelles et d'équipe régulières pour permettre aux travailleuses et travailleurs de parler de leur charge de travail.
- Planifier des rencontres favorisant les échanges et le partage de bonnes pratiques .
- Élaborer un programme de sentinelles visant à déceler les signes de détresse des travailleurs et offrir le soutien nécessaire.
- Planifier le travail de sorte que la nature et la complexité du travail demandé correspondent aux capacités et aux compétences du travailleur ou de la travailleuse.
- Élaborer un processus permettant de prioriser les tâches, surtout en période de surcharge.

### **Moyens et équipements de protection individuelle ou collective**

- Fournir les moyens et les équipements de protection individuelle ou collective adaptés et s'assurer qu'ils sont utilisés, entretenus et entreposés de façon adéquate (exemples : moyen de communication portatif [walkie-talkie ou bouton panique], chandail à manches longues [pour protéger des égratignures] sans cordons ni capuchon, manchons et gants pour protéger des égratignures, des coupures et des morsures, lunettes de protection et gilet pare-balles).



## RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ

### Élimination à la source

- Éliminer les zones de coincement et les arêtes vives.
- Éliminer l'intervention humaine dans le processus.

### Remplacement

- Réduire le risque par le remplacement des matériaux, du processus ou des équipements.
- Réduire l'énergie en limitant la vitesse, la force, la puissance ou la pression.

### Contrôle technique

- Installer des protecteurs.
- Installer des dispositifs de protection (exemple : tapis sensible).
- Installer des dispositifs pour isoler et libérer les énergies dangereuses.
- Mettre en place un arrêt d'urgence.
- Mettre en place des mesures compensatoires (exemples : dispositif de validation ou commande à action maintenue).

### Signaux

- Munir une machine d'une alarme sonore ou d'indicateurs lumineux.
- Afficher des mises en garde sur la machine.

### Mesures administratives

- Élaborer des procédures sécuritaires d'opération, d'entretien et de nettoyage de la machine.
- Former les travailleuses et travailleurs sur les procédures de travail sécuritaires.
- Superviser les travailleuses et travailleurs.

### Moyens et équipements de protection individuelle ou collective.

- Fournir les moyens et les équipements de protection individuelle ou collective adaptés et s'assurer qu'ils sont utilisés, entretenus et entreposés de façon adéquate.

---

## CHUTES DE HAUTEUR

### Élimination à la source

- Réaliser le travail à partir du sol (exemples : outil à long manche ou inspection par caméra) ou d'une autre surface où il n'y a aucun risque de chute.
- Confiner le danger de chute (exemples : murs ou couvercle).

### Remplacement

- S. O.

## Contrôle technique

- Réaliser le travail à partir d'un plancher ceinturé par un garde-corps.
- Installer un garde-corps ou un système de limitation des déplacements.
- Réaliser le travail en utilisant un appareil de levage.

## Signaux

- Installer des lignes d'avertissement dans les cas prévus à la réglementation.

## Mesures administratives

- Établir des procédures de travail pour superviser les travaux effectués en hauteur.
- Contrôler les accès (exemple : échelle fixe barrée).
- Former les travailleuses et travailleurs sur les dangers de chute de hauteur et les méthodes de travail sécuritaires.

## Moyens et équipements de protection individuelle ou collective

- Installer un système de limitation de déplacement du travailleur ou de la travailleuse.
- Installer des points d'ancrage, fournir les moyens et les équipements de protection individuelle ou collective requis et s'assurer qu'ils sont utilisés, entretenus et entreposés de façon adéquate.

---

## CHUTES DE MÊME NIVEAU

### Élimination à la source

- Maintenir les voies de circulation en bon état, dégagées et non glissantes.
- S'assurer que le dégagement entre les machines, les installations ou les dépôts de matériaux est suffisant pour permettre que le travail se fasse de façon sécuritaire.

### Remplacement

- S. O.

### Contrôle technique

- Assurer l'éclairage adéquat des lieux.
- Délimiter les voies de circulation.
- Installer des revêtements de sol antidérapants aux endroits à risque de glissade.
- Protéger les fils électriques, les rallonges et les tuyaux flexibles lorsqu'ils passent sur les planchers.
- Entretien des lieux périodiquement.

## Signaux

- Installer des repères visuels pour signaler les dénivelés.

## Mesures administratives

- Établir des procédures de travail pour gérer les déversements au sol, qui prévoient entre autres un nettoyage rapide, la désignation d'une personne responsable et l'installation de moyens de signalisation dans l'attente du nettoyage.
- Informer les travailleuses et travailleurs sur les dangers de chute de même niveau et sur les méthodes de travail sécuritaires.

## Moyens et équipements de protection individuelle ou collective

- Fournir des souliers antidérapants dans les milieux de travail présentant un risque élevé de glissade.

---

## ESPACE CLOS

### Élimination à la source

- Éviter de construire ou d'installer un espace clos, lorsque possible.

### Remplacement

- Remplacer les équipements ou modifier les procédés de façon que le travail puisse se faire uniquement à partir de l'extérieur de l'espace clos.

### Contrôle technique

- Aménager l'espace clos de façon à contrôler efficacement les risques avant l'entrée (exemples : installer un système de ventilation, faciliter les mesures de l'oxygène et des contaminants sans exposer le travailleur, ou contrôler les énergies et cadenasser à partir de l'extérieur).
- Aménager l'espace clos de façon à faciliter l'entrée et la sortie, les déplacements à l'intérieur et le sauvetage (exemples : dimension de l'accès, escalier, éclairage ou points d'ancrage).

## Signaux

- Identifier les espaces clos et informer le personnel des risques qu'ils présentent par un affichage.

## Mesures administratives

- Élaborer une procédure de sauvetage avant le travail en espace clos .
- Informer les travailleurs, les surveillants et les sauveteurs des risques auxquels ils peuvent être exposés, puis leur offrir la formation et l'entraînement nécessaires pour appliquer la procédure de sauvetage et utiliser les équipements et les appareils fournis.
- Superviser les travailleuses et travailleurs et faire respecter l'âge minimal de 18 ans pour effectuer un travail en espace clos.
- Tenir les travailleuses et travailleurs informés des restrictions et des consignes concernant les espaces clos.

## **Moyens et équipements de protection individuelle ou collective**

- Fournir les équipements de communication ainsi que les appareils de détection requis.
- S'assurer que les équipements et les appareils fournis sont maintenus en bon état et testés selon les recommandations des fabricants.
- Exiger le port d'un appareil de protection respiratoire isolant (à adduction d'air ou autonome) si une matière susceptible de dégazer est présente dans l'espace clos ou peut arriver dans celui-ci.



Pour nous joindre  
[cnesst.gouv.qc.ca](https://cnesst.gouv.qc.ca)  
**1 844 838-0808**